



FORMATION ÉLU DU CSE

TOUTES LES CLÉS POUR
CONNAÎTRE VOS MISSIONS,
ATTRIBUTIONS ET MOYENS AU
SEIN DU CSE



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Identifier le rôle et les missions
des membres du
comité social d'entreprise (CSE)
*

Maîtriser la réglementation et
les moyens d'exercice de son mandat
*

Optimiser les pratiques de
son comité social d'entreprise



DURÉE

2 jours (14 heures)



PROFILS

Membre du CSE

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

I. Mise en place du CSE : des instances séparées à l'instance unique

- Les exigences du protocole d'accord pré-électoral : *périmètre de l'élection, conclusion du protocole, représentation des femmes et des hommes*
- Le Conseil d'entreprise : *mise en place et rôle*

II. Identifier le fonctionnement du CSE

- Le règlement intérieur
- La désignation du secrétaire et du trésorier
- Les différentes commissions du CSE
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres
- L'obligation de discrétion : *que peut-on communiquer ou non aux salariés ?*
- La formation des membres : *quels droits, quelle durée ?*
- Les représentants de proximité

III. Les informations et les consultations du CSE

- Un seul mandat, 3 missions : *CE, DP, CSSCT*
- Les réclamations individuelles et collectives
- Les trois grandes consultations récurrentes du CSE
- Des consultations maintenues mais aménageables par voie d'accord
- Les consultations ponctuelles du CSE
- Le cas du droit d'alerte économique

IV. Missions du CSE en matière de santé et de sécurité

- Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) : *conditions, mise en place et missions*
- Les consultations du CSE en matière de santé et de sécurité
- Les enquêtes et inspections du CSE (*accident du travail, maladie professionnelle, risque grave, ...*)
- Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

V. Quels moyens à disposition du CSE ?

- Base de Données Économiques et Sociales (BDES) : *un outil à disposition des membres du CSE*
- Recours à l'expertise : *modalités et domaines*
- Modification des règles de financement de l'expertise
- Possibilité de négociation avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical : *le Conseil d'Entreprise*
- Utilisation des heures de délégation : *quelles sont les modalités ?*
- La liberté de déplacement des élus : *quels sont les droits et les limites ?*

Cas pratique : *l'utilisation des moyens à disposition du CSE*

VI. La gestion du budget du CSE

- Le budget du CSE : *fin du principe de dualité des budgets, obligations comptables du CSE.*
- La gestion des activités sociales et culturelles
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres

VII. Se réunir avec l'employeur

- Etablir l'ordre du jour : *ce qu'il faut savoir*
- Qui participe aux réunions ?
- Déroulement d'une réunion : *de l'ouverture des débats à la clôture de la séance*
- Rédiger le procès-verbal

Des formations pour tout et pour tous !